

Délibération n° 2017-11-04

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Réorganisation des services

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Rapporteur

BACQUET Jean-Paul

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrich, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard.

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 94

Votants : 0

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique en date du 4 décembre 2017 ;

VU l'organigramme ci-annexé ;

VU la proposition de Monsieur Ulrich BRONNER, vice-président en charge du social, de l'insertion et de la santé, visant à maintenir la compétence relative aux gens du voyage au sein du Pôle Cadre de vie et Mobilité, et l'approbation de cette proposition par Monsieur Roger-Jean MEALLET, vice-président en charge de la mobilité et du cadre de vie ;

CONSIDÉRANT que la préparation de la fusion s'est engagée, dès 2015, dans un esprit de concertation qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2016, et qu'elle s'est matérialisée à travers l'organisation mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, tant pour le volet fonctionnel que pour le volet opérationnel ;

CONSIDÉRANT que les premiers mois de fonctionnement ont fait apparaître des besoins d'ajustements avec, dans un premier temps, un renforcement des fonctions supports (recrutement d'un Directeur des services techniques, d'une Directrice du management et des ressources humaines, d'une Référente budgétaire et d'une Responsable du service Assemblées) ;

CONSIDÉRANT que, dans la continuité de ces adaptations, et comme cela avait été initialement annoncé, l'évaluation de l'organisation mise en place a été réalisée à l'automne 2017 à la lumière des premiers mois de fonctionnement, et que celle-ci amène aujourd'hui à proposer des ajustements dans l'organisation des pôles opérationnels avec pour objectifs principaux :

- de gagner en efficacité et en lisibilité dans la mise en œuvre des politiques publiques de la communauté d'agglomération ;
- de faciliter les interactions directes entre les élus (Vice-Présidents ou Conseillers délégués) en charge des compétences et les cadres responsables des services, sans démultiplier les interlocuteurs ;

CONSIDÉRANT que cette réorganisation n'est encore, très certainement, qu'une étape dans la démarche de structuration de la communauté d'agglomération, qui se poursuivra dans les mois à venir en lien avec les réflexions politiques en cours sur le périmètre des compétences et sur le projet politique du territoire ;

CONSIDÉRANT que la réorganisation des services proposée intervient à effectif constant et sera mise en œuvre principalement à travers des changements d'affectation en interne ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des postes à pourvoir fera l'objet d'un appel à candidatures en interne et conduira à des mouvements de personnel sans créations de postes supplémentaires au tableau des effectifs, et que seuls les recrutements liés au développement de services ou de politiques publiques seront susceptibles d'entraîner des créations de poste donc l'impact financier doit néanmoins être examiné en tenant compte des financements obtenus (ex : poste d'animation du contrat local de santé, poste de chargé d'inventaire et du patrimoine, etc.) ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à l'organigramme (tel qu'il a été présenté en septembre 2017) ci-après exposées :

➤ **Le Pôle Solidarité et Mobilités devient le Pôle Solidarité** et regroupe dorénavant les services suivants :

- service de Maintien à domicile avec les composantes SAAD et SSIAD ainsi que le portage de repas à domicile avec, à sa tête, un Directeur adjoint (recrutement en cours suite au départ d'un agent recruté en début d'année) ;
- service Insertion, actuellement rattaché directement au Directeur général des territoires ;
- service Santé avec l'animation du contrat local de santé à compter du 01 janvier 2018 et le suivi et la gestion des maisons de santé, actuellement rattaché directement au Directeur général des territoires ;
- service Habitat social (en cours de création) avec le Foyer des jeunes travailleurs auquel est adjoint la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, services actuellement rattachés au Pôle Cadre de vie.

Une offre d'emploi sera diffusée en interne pour pourvoir les postes de Directeur de ce nouveau pôle, de Responsable du service Habitat social ainsi que d'Animateur du contrat local de santé. Pour le service Maintien à domicile, l'offre d'emploi a d'ores et déjà été diffusée.

➤ **Le Pôle Cadre de vie devient le Pôle Cadre de vie et Mobilité** et regroupe dorénavant les services suivants :

- service Mobilité et Transport, service auparavant rattaché au Pôle Solidarité et Mobilités ;
- service Habitat avec la gestion du PIG, de l'OPAH et du PLH ;
- service Politique de la ville ;
- service Maison de Services, actuellement rattaché directement au Directeur général des territoires.

Une offre d'emploi sera diffusée en interne pour pourvoir les postes de Directeur de ce nouveau pôle ainsi que de Responsable du service Habitat.

➤ **Le Pôle Economie et Attractivité est structuré avec :**

- l'identification d'un responsable au sein de services consolidés : le service Economie et le service Patrimoine et Culture. Le responsable de ce second service assurera également les missions de chargé de l'inventaire du patrimoine ;
- la recomposition du service Tourisme avec des recrutements en cours.

Une offre d'emploi sera diffusée en interne pour pourvoir les postes de Responsables du service Economie et du service Patrimoine et Culture ainsi que les 2 postes du services Tourisme (Chargé de promotion touristique et d'accueil et Responsable du service développement touristique).

➤ **Le Pôle Enfance Jeunesse et Sports est structuré** avec la création d'un poste de Directeur adjoint Enfance Jeunesse en substitution du poste actuel de Coordonnateur transversal, pour renforcer la transversalité et la coordination des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

CONSIDÉRANT que cette recomposition de l'organisation fera, à son tour, l'objet d'une évaluation dans le souci constant de l'adéquation entre moyens humains et exercice de missions de service public de qualité au bénéfice des administrés, ainsi que de la mise en œuvre de politiques publiques porteuses de performance et de plus-values pour le territoire ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, ont ainsi pris acte de la réorganisation des services tel qu'elle est exposée dans le présent rapport, avec la modification apportée par les vice-présidents BRONNER et MEALLET.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017